

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

20 juin 2007

SOMMAIRE

Anconinvest S.A.	58006	Lommer & Hieff S.C.I.	58020
Argos Investment Fund	58028	Lupo Holding S.A.	57989
AZ FUND Management S.A.	58015	Materne Luxembourg Holdco	58012
Bejaksa Holding S.A.	57999	M.E.H.A. S.A.	57989
BGP (Devco) S.à r.l.	57990	Monarch Beach Capital Group S.à r.l.	58024
Bockfelsen Holding S.A.	58012	Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l.	58026
Brissond Investissements S.A.	58016	Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesell- schaft AG	57986
Credit Suisse Euro Bond Express Manage- ment Company	58010	Nopo S.à r.l.	58029
Credit Suisse Fund Management S.A.	58009	Octoplas Invest S.A.	57989
Credit Suisse Sicav II (Lux)	58006	Oscars S.A.	58001
CS Invest (Lux) SICAV	58009	Parfipar S.A.	57990
Culture Holding S.à r.l.	58012	Paunsdorf Centre Luxco	58031
EMPA Investment S.A.	58005	Paunsdorf/Zwickau Arcaden	58014
FABS Luxembourg III S.A.	57999	Private Equity Selection International (PE- SI)2 S.A.	58007
F. Hieff S.C.I.	58020	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V Epsi- lon S.à r.l.	58022
Finance.Com Holding S.A.	58013	SKMCom Holdings S.à r.l.	58028
Financière Daunou 14 S.A.	58011	SKMCom One S.à r.l.	58032
Fingreen S.A.	58000	SKMCom Three S.à r.l.	58032
Fix Invest S.A.	58016	SKMCom Two S.à r.l.	58032
Flying Start Invest S.A.	57988	SLS Capital S.A.	57988
Garlaban Holding S.A.	58032	Tamweelview S.A.	58013
Glencore Finance (Europe) S.A.	58010	Tane Holding S.à r.l.	58014
HDZ Worldwide Sàrl	57986	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	57986
Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l.	58011	Tolosa Holding S.à r.l.	58014
Human Resources Management Consult- ing Services S.A.	58026	Trading and Shipping S.A.	58009
IB Finance	57990	United Tiles S.A.	58005
I.B. International S.A.	58000	U.P. S.A.	58015
Immogar S.A.	57998	Village Properties S.à r.l.	58005
Ivanhoe Cambridge Pologne II	58024	Winston Real Estate Holding S.A.	58011
Ivanhoe Cambridge Pologne III	58020	Winvest Part 3	58020
Ivanhoe Cambridge Pologne IV	58022		
La Réserve de Sigefroid S.A.	58013		
Limpar S.A.	57988		

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 240.700,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.578.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2007

Le siège social de la société TAURUS EURO RETAIL HOLDING S.à r.l. a été transféré de L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt, à L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour TAURUS EURO RETAIL HOLDING S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056179/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG, Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.418.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 octobre 2006

Les mandats de Marc Muller, Denis Bour et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Faber Jean-Marc, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement aux 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MOXFLEISCH FINANZ BETEILIGUNGS GESELLSCHAFT AG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056180/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

HDZ Worldwide Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 127.185.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. DS IMMOBILIEN & FINANZ-SERVICE LIMITED, avec siège à Birmingham (Grande-Bretagne),

ici représentée par Daniel Dilger, commerçant, demeurant à D-66123 Sarrebruck, Senator-Richard-Becker Strasse, 12.

2. Jürgen Heckmann, commerçant, demeurant à D-66701 Beckingen, Fliederstrasse, 27.

3. Pasqualino Zambito, maître-maçon, demeurant à D-66333 Völklingen, Schwalbenstrasse, 40.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de: HDZ WORLDWIDE Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) DS IMMOBILIEN & FINANZ-SERVICE LIMITED, susdite, quatre-vingt-quatre	84
2) Jürgen Heckmann, susdit, quatre-vingt-quatre	84
3) Pasqualino Zambito, susdit, quatre-vingt-quatre	84
Total: Deux cent cinquante-deux	252

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5550 Remich, 31, rue de Macher.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Daniel Dilger, commerçant, demeurant à D-66123 Sarrebruck, Senator-Richard-Becker Strasse, 12.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Dilger, J. Heckmann, P. Zambito, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2007, REM 2007/837. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007056473/218/65.

(070057285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Limpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.099.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056181/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Flying Start Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056184/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SLS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 avril 2007

La société anonyme MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.471, avec siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été nommée administrateur et président du conseil d'administration, la société anonyme MANCOR (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 9.098, avec siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été nommée administrateur et la société anonyme ARCHIMEDES MANAGEMENT SERVICES LTD., enregistrée auprès de «Labuan Offshore Financial Services Authority» sous le numéro LL 05320, avec siège à East Malaysia, Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, en remplacement des sociétés UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., MONTEREY SERVICES S.A. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., démissionnaires.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme
SLS CAPITAL S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007056228/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

M.E.H.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.135.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056186/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056187/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Lupo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.879.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 4 janvier 2007

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseiller fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

LUPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056233/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

IB Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.007.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2007, M. Jean-Marc Van Oldeneel, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. André Hochweiler. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour IB FINANCE

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

C. Lies / P. Malevez

Secrétaire général / Membre du comité de direction

Référence de publication: 2007056226/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007, les mandats des Administrateurs M. Dirk Vanderschrick, Président, M. Bernard Colla, M. André Lecoq, M. Vincent Putzeys, M. Guy Van Den Eynde, M. Jean Bodoni et M. Romain Grethen ainsi que celui du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A. ont été renouvelés pour un terme venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007. Monsieur Dirk Vanderschrick a été confirmé dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour PARFIPAR S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007056227/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

BGP (Devco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.216.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BGP INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795, represented by Ms Cécile Camodeca, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on April 19th, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BGP (DEVCO) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3. For purposes of article 3.1., a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5. The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly

or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BGP INVESTMENT S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for the whole share capital of the Company and to fully pay up all two hundred and fifty (250) Shares by a contribution in cash in the amount of

twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.600.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as Manager for an undetermined period:
 - BGP INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795 represented by Mr Mark Dunstan or Mr Serge Morel, both directors, residing professionally in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour d'avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BGP INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795,

représentée par Cécile Camodeca, employée privée, ayant une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 19 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BGP (DEVCO) S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de

toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3. Pour les besoins de l'article 3.1., une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées Générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation**Art. 16. Causes de Dissolution.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable**Art. 18. Loi Applicable.**

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BGP INVESTMENT S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social de la Société et de libérer intégralement les deux cent cinquante (250) Parts par un versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- BGP INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, représentée par Monsieur Mark Dunstan ou Monsieur Serge Morel, tous deux administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Camodeca, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. LAC/2007/5661. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056499/206/397.

(070057537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.404.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 15 février 2007 au siège social de la société IMMOGAR SA il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Première résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Septième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée nomme la société Luxembourg TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67.351 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 2, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société Luxembourg TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72.287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007056240/6839/70.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03737. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

FABS Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.254.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 30 mars 2007, que:

La démission de DELOITTE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société a été acceptée avec effet immédiat au 30 mars 2007.

En remplacement a été nommé la société à responsabilité limitée EURAUDIT S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.886, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007056254/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Bejaksa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEJAKSA HOLDING S.A.
LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur, Présidente Du Conseil
Signature / Signature

Référence de publication: 2007056373/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06259. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Fingreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.188.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de:

- Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
- Monsieur Patrice Yande, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056255/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2007

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg

2. La démission des Administrateurs suivants est acceptée avec effet immédiat:

- Monsieur Herbert Grossmann demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg
- Monsieur Dominique Fontaine demeurant 17, rue du Château à B-6747 Saint-Léger

3. Les Administrateurs suivants sont nommés en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Davide Murari demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Monsieur Stefano De Meo demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Monsieur Mirko La Rocca demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

4. La démission du Commissaire aux comptes, Monsieur Didier Pilier, demeurant 13B, rue de Cérroux, B-1380 Lasne est acceptée avec effet immédiat.

5. La FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg est nommée Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Référence de publication: 2007056256/792/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Oscars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 127.183.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme dénommée CAPM GROUP S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.349,

ici représentée par Monsieur Manuel Pallage, informaticien, demeurant à B-4530 Villers-le-Bouillet, 11/A, rue Lambert Délava,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature.

2.- Monsieur Olivier Dubois, Consultant informatique, demeurant à 18, rue de Han, B-5340 Haltinne, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Michael Sanderson, administrateur de sociétés, demeurant au 57, Bates Lane, Helsby, Cheshire, WA6 9LH, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Manuel Pallage, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OSCARS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toute opération commerciale et de services au Luxembourg et à l'étranger, se rapportant de près ou de loin aux technologies de l'information, l'informatique «hard» et «soft», les télécommunications et toutes technologies se rapportant à la communication.

La société a également pour objet l'engineering, les conseils et l'expertise.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec sa raison sociale ou qui pourraient en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise dans le sens le plus large.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, de toutes les manières autorisées par la loi, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant aux conditions requises pour la modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie de capital que représentent leurs actions. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence.

Elle confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, et ceci dans le respect des dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Transmissions et indivisibilité des actions

1.1. Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux au profit des ascendants, descendants ou conjoint d'un actionnaire, ainsi que les cessions entre actionnaires s'effectuent librement.

De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant-droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.

Toutes autres transmissions d'actions, soit à titre gratuit, soit par voie d'apport ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, et alors même que la cession ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent pour devenir définitives, être autorisées par le Conseil d'Administration.

1.2. A cet effet, l'actionnaire cédant notifie la cession ou la mutation projetée à la société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant les nom, prénom, adresse et nationalité du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux, ou l'estimation du prix des actions en cas de donation.

Le Conseil d'administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une notification d'agrément. La décision du conseil n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à aucune réclamation.

Si le ou les cessionnaires proposés sont agréés, le transfert est régularisé au profit du ou des cessionnaires proposés sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

1.3. En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus, pour faire connaître au conseil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, qu'il renonce à son projet.

Si le demandeur n'a pas renoncé expressément à son projet, dans les conditions prévues ci-dessus, le Conseil est tenu, dans le délai de quinze jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demandes excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le Conseil d'administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes. Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le conseil peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

1.4. A défaut d'accord, le prix des actions préemptées est déterminé par un expert désigné soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg statuant comme juge des référés et sans recours possible. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du Conseil.

Les frais d'expertise seront supportés par moitié par l'actionnaire cédant, moitié par les acquéreurs des actions au prix fixé par l'expert.

Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable comptant.

Si le prix fixé par l'expert est inférieur au montant de la somme investie dans l'action, le droit de préemption tombera, et le cédant pourra alors vendre librement ses actions à un tiers si le prix offert par ce dernier est supérieur au prix de l'expertise.

1.5. Si, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'agrément sera considéré comme donné.

Toutefois, ce délai de trois mois pourra être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

1.6. En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre aux termes du paragraphe 1.1. ci-dessus.

1.7 La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celle des droits de souscription.

2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions

anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

4. Quel que soit l'acquéreur des actions cédées, celui-ci s'oblige à rembourser en même temps au cédant les comptes éventuels de ce dernier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur ou fondé de pouvoir dûment mandaté sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 3^{ème} jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1. CAPM GROUP S.A., prédésignée, soixante-cinq,	65
2. Monsieur Olivier Dubois, prédésigné, vingt-cinq,	25
3. Monsieur Michael Sanderson, prédésigné, dix	10
Total: cent	100

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaires à un. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est de six ans renouvelables lors de l'assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Olivier Dubois, né le 11 juin 1977 à Namur, (B), Consultant informatique, demeurant à 18, rue de Han, B-5340 Haltinne.
- b. Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Madame Ludivine Rockens, employée privée, né le 13 décembre 1975 à Messancy (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

L'assemblée nomme en qualité de Directeur Général de la société Monsieur Olivier Dubois, préqualifié, avec les pouvoirs les plus étendus de gestion journalière par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur, sa cosignature étant obligatoire pour toutes décisions engageant la société dans le cadre de son activité.

Septième résolution

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Pallage, O. Dubois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4054. — Reçu 320 euros.

Le Releveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007056440/272/223.

(070057280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

EMPA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} mars 2007 à 14.30 heures au siège social de la société

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes, la société UNITED ADMINISTRATIVE SERVICES S.à r.l., Luxembourg, et de nommer nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013, la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 69.995, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

EMPA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056258/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00712. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070057532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Village Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.687.

—
EXTRAIT

Il résulte de lettres en date du 1^{er} mars 2007 que M. Bruno Beernaerts, M. David de Marco, et M. Alain Lam, ont démissionné de leur fonction de Gérants de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007056259/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07456. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 avril 2007*

Monsieur Pellati Giancarlo et Monsieur Zannoni Oscar sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
UNITED TILES S.A.
A. De Bernardi / G. Pellati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007056303/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Anconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.002.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2007, que:

- Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006:

- Madame Laurence Jamot, administrateur de sociétés, domicilié au 21, Chemin des Fenasses, Corsier (Suisse);
- Monsieur Alexandre Rodriguez, administrateur de sociétés, domicilié au Domaine du Redon-Villa Les Arches à Mougins (France);
- Monsieur Gérard Rodriguez, administrateur de sociétés, domicilié au 21, Chemin des Feneasses, Corsier (Suisse);
- Le mandat du commissaire suivant a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

- THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour ANCONINVEST S.A.

V. Strappa

Un mandataire

Référence de publication: 2007056261/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Credit Suisse Sicav II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

Mark Burgess, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

PricewaterhouseCoopers AUDIT, LUXEMBOURG a été réélu comme réviseur d'entreprises, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056268/736/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Private Equity Selection International (PESI)2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

Madame Isabelle Alvarez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame Sandra Thomas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84.135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, en voie publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisés en conséquence cinq augmentations de capital autorisées, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 22 décembre 2006, à concurrence de 82.080,- EUR (quatre-vingt-deux mille quatre-vingt Euros) pour porter le capital de 862.290,- EUR (huit cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) à 944.370,- EUR (neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix Euros) par la création de 8.208 (huit mille deux cent huit) actions nouvelles de catégorie «NOR», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 8.208 (huit mille deux cent huit) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 janvier 2007, à concurrence de 1.730,- EUR (mille sept cent trente Euros) pour porter le capital de 944.370,- EUR (neuf cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix Euros) à 946.100,- EUR (neuf cent quarante-six mille cent Euros) par la création de 173 (cent soixante-treize) actions nouvelles de catégorie «ALT», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 173 (cent soixante-treize) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 6 février 2007, à concurrence de 62.300,- EUR (soixante-deux mille trois cent Euros) pour porter le capital de 946.100,- EUR (neuf cent quarante-six mille cent Euros) à 1.008.400,- EUR (un million huit mille quatre cents Euros) par la création de 6.230 (six mille deux cent trente) actions nouvelles de catégorie «CVC», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 711 (sept cent onze) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 486 (quatre cent quatre-vingt-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 49 (quarante-neuf) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 4.984 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 16 février 2007, à concurrence de 1.960,- EUR (mille neuf cent soixante Euros) pour porter le capital de 1.008.400,- EUR (un million huit mille quatre cents Euros) à 1.010.360,- EUR (un million dix mille trois cent soixante Euros) par la création de 196 (cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles de catégorie «P4», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 26 (vingt-six) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 18 (dix-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 2 (deux) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 150 (cent cinquante) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 21 mars 2007, à concurrence de 28.240,- EUR (vingt-huit mille deux cent quarante Euros) pour porter le capital de 1.010.360,- EUR (un million dix mille trois cent soixante Euros) à 1.038.600,- EUR (un million trente-huit mille six cents Euros) par la création de 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) actions nouvelles de catégorie «TAND», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) actions souscrites par PREDICA 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 176.310,- EUR (cent soixante-seize mille trois cent dix Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1.038.600,- EUR (un million trente-huit mille six cent Euros), représenté par 103.860 (cent trois mille huit cent soixante) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 23.072 (vingt-trois mille soixante-douze) actions de catégorie «ICG»
 - 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze) actions de catégorie «SE»;
 - 1.826 (mille huit cent vingt-six) actions de catégorie «Sand V»;
 - 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;
 - 17.562 (dix-sept mille cinq cent soixante-deux) actions de catégorie «P4»;
 - 28.784 (vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) actions de catégorie «CVC»;
 - 3.462 (trois mille quatre cent soixante-deux) actions de catégorie «ALT»;
 - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR »;
 - 2.824 (deux mille huit cent vingt-quatre) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.100,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Alvarez, S. Thomas, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3656. — Reçu 1.763,10 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007056484/206/117.

(070057522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

Mark Burgess, London, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

PricewaterhouseCoopers Audit, Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 19 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056269/736/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056367/6839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zürich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056280/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Credit Suisse Euro Bond Express Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 66.001.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zürich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056281/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 avril 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- Steven Frank Kalmin,
- Andreas Peter Hubmann,
- Robert-Jan Schol
- Xenia Kotoula
- Jorge Pérez Lozano

Comme le mandat de DELOITTE S.A. en tant que commissaire est arrivé à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire avec effet immédiat DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007056283/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Hines Sunbelt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.216.

—
EXTRAIT

Par contrat de cession de parts du 3 février 2006, la société HINES LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.807, a cédé cent (100) parts sociales de la société HINES SUNBELT LUXEMBOURG S.à r.l. à la société HCS INTERESTS LP, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, toutes les cent (100) parts sociales de la société HINES SUNBELT LUXEMBOURG S.à r.l. sont détenues par la société HCS INTERESTS LP prémentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007056284/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 5 mars 2007

Les actionnaires ont décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission des administrateurs existants de la Société.

Les actionnaires ont décidé de fixer le nombre des administrateurs à neuf (9) et d'élire, avec effet immédiat,

- Monsieur Dominique Mégret, demeurant au 3, rue du Général appert, 75116 Paris, France;
- Monsieur Bertrand Meunier, demeurant au 40, Chemin Desvallières, 92410 Ville d'Avray, France;
- Monsieur Michel Paris, demeurant au 4, Villa Pilaudo, 92600 Asnières, France;
- Monsieur Olivier de Vregille, demeurant au 5, rue de Villersexel, 75007 Paris, France;
- Monsieur Nicolas Holzman, demeurant au 5, rue Chernoviz, 75015 Paris, France;
- Monsieur Philippe Rollier, demeurant au 6, Square du Trocadéro, 75116 Paris, France;
- Monsieur Jean-Pierre Cloiseau, demeurant à La farandole, route des Loges, 78350 Les-Loges-en-Josas, France;
- Monsieur Christian Herrault, demeurant au 49, boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France; et
- Monsieur Jean-Christophe Barbant, demeurant à Wisenau 22/3, 60323 Frankfurt-am-Main, Allemagne;

en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour un mandat d'une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DAUNOU 14 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056285/267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Winston Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.853.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056372/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05734. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Materne Luxembourg Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.492.

—
Extraits des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 avril 2007

Il résulte d'une décision de l'Associé Unique de la société en date du 19 avril 2007 le point suivant:

- décision a été prise d'accepter la démission de Mademoiselle Kerry-Anne Morley ayant son adresse professionnelle au PO Box 79, La Plaiderie House, St Peter Port Guernsey, GY1 3DQ, Channel Island, de son poste de gérant, et ce avec effet rétroactif au 2 mars 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056289/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Culture Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.904.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales conclu entre NORTH REOF HOLDING Sàrl et NORTH REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND HOLDINGS LP exécuté en date du 30 janvier 2007 que les 500 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- chacune sont détenues par NORTH REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND HOLDINGS LP.

Depuis cette date, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par: NORTH REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND HOLDINGS LP, ayant son siège social PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, enregistrée au registre des Iles Caïman sous le numéro 18203.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007056290/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Bockfelsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.303.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007056377/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00197. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

La Réserve de Sigefroid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.751.

Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mars 2007

L'assemblée générale ordinaire a pris la résolution suivante

Résolution

Décide de nommer AFC BENELUX Sàrl (RC B60.162), 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, commissaire aux comptes en remplacement de MAZARS (RC B56.248) avec effet immédiat.

AFC BENELUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007056294/5332/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 mars 2007 de la société TAMWEELVIEW S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée à compter de la présente décision du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2007:

Mr Majed Salem Khalifa Rashed Al Romaiti, ayant pour adresse professionnelle 360, Corniche Road, 3600 Abu Dhabi, United Arab Emirates.

2. Démission de l'Administrateur suivant:

Mr Khalil Mohamed Sharif Foulathi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007056296/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056305/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Tane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 mars 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CB EQUITY PARTNERS GmbH, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CB EQUITY PARTNERS GmbH, enregistrée au Handelsregister Amtsgericht München sous le numéro HRB 152845, avec siège social au 16 Widenmayerstrasse, D-80538 Munich, Allemagne, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANE HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérante

Signature

Référence de publication: 2007056297/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Tolosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 mars 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CB EQUITY PARTNERS GmbH, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CB EQUITY PARTNERS GmbH, enregistrée au Handelsregister Amtsgericht München, sous le numéro HRB 152845, avec siège social au 16 Widenmayerstrasse, D-80538 Munich, Allemagne, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOLOSA HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérante

Signatures

Référence de publication: 2007056298/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Paunsdorf/Zwickau Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 109.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007056322/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00680. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats d'administrateurs de Pietro Giuliani, Pietro Belotti, Marco Malcontenti, Massimiliano Mazzocchi, Giacomo Mandarino et Gerry Jordan ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008; le mandat de Guido Orlandini n'ayant pas été renouvelé;

- M. Claudio Basso, Fund Manager, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, M. Andrea Ciaccio, Fund Manager, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal, et M. Fabrizio Arnone, Directeur, AZ CAPITAL MANAGEMENT LTD., avec adresse professionnelle à IRL - Dublin 12, 9D Beckett Way, Park West Business Park ont été nommés administrateurs. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008;

- DELOITTE S.A., Luxembourg a été désigné réviseur indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007056301/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.926.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 avril 2007*

Monsieur Casartelli Gabriele et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Alberto Vergani est renommé Président du Conseil d'Administration pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Robert Reggiori, expert comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Monsieur Adrien Schaus démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

U.P. S.A.

A. De Bernardi

Administrateur

Référence de publication: 2007056302/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Fix Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.255.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056306/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Brissond Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.195.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de BRISSOND INVESTISSEMENTS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société anonyme de droit suisse CONSOLIDA S.A., ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, Via Louis Pasteur, 1, CP 3142 (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Mendrisio (Suisse) sous le numéro CH.524.3.001.853-2.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation GRE/2007/1400. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007056493/231/207.

(070057347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Winvest Part 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.610.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique du 20 avril 2007

En date du 20 avril 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

WINVEST PART 3

Signature

Référence de publication: 2007056311/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Ivanhoe Cambridge Pologne III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

—
Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056324/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04121. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**F. Hieff S.C.I., Société Civile,
(anc. Lommer & Hieff S.C.I.)**

Siège social: L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 529.

—
L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Edouard Lommer, employé, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 15,
ici valablement représenté par Monsieur Paul Muller, employé privé, demeurant à Siebenaler,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 février 2007 qui après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

2. Monsieur Frankie Hieff, employé, demeurant à L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société civile immobilière LOMMER & HIEFF S.C.I., avec siège social à Hosingen, 51, rue Principale, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 20 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 932 du 24 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 222 du 11 mars 2005.

b.- Le capital social s'élève à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (€ 2.478,94) représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (€ 24,79) chacune et il est actuellement réparti à concurrence de cinquante (50) parts d'intérêts pour chacun des associés préqualifiés.

Sur ce, Monsieur Edouard Lommer, représenté comme dit ci-avant, a déclaré céder toutes ses parts d'intérêt, soit cinquante (50) comme suit:

- quarante-neuf (49) parts d'intérêt à Monsieur Frankie Hieff, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de cent quatre-vingt et un mille trois cents euros (€ 181.300,-),

- une (1) part d'intérêt à la société ELECTRO-NORD S. à r.l., avec siège social à L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss, pour laquelle est présent et accepte son gérant unique, Monsieur Frankie Hieff, pour et moyennant le prix de trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Le cédant, représenté comme dit ci-avant déclare avoir reçu les prédicts prix de vente à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Pour les besoins du fisc, les comparants déclarent que la prédite société possède actuellement un immeuble sis à Hosingen et qu'ils l'estiment à la somme de quatre cent mille euros (€ 400.000,-).

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Frankie Hieff, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, consent aux cessions de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiée à la société et à lui-même.

Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un euros six cents (€ 21,06), pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (€ 2.478,94) à la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500) représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Cette augmentation de capital a été faite par les associés par des versements en espèces au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de vingt et un euros six cents (€ 21,06) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que cela a été prouvé au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence de cette résolution et de tout ce qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, souscrites comme suit:

	Parts d'intérêt
- Monsieur Frankie Hieff, quatre-vingt-dix-neuf	99
- La société ELECTRO-NORD S. à r.l., une	1
Total: cent	100»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société. Par conséquent l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«La société porte la dénomination de F. HIEFF S.C.I.».

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social d'Hosingen 51, rue Principale à L-9806 Hosingen, 49, Haaptstrooss.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quatorze mille deux cent cinquante euros (€ 14.250,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Müller, F. Hieff, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 19 mars 2007, Relation: MER/2007/246. — Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007056647/232/77.

(070047408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Ivanhoe Cambridge Pologne IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 108.242.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056325/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04122. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero V Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.444.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, duly represented by Maître Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 February 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V EPSILON S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 117.444, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 June 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1650 dated 31 August 2006.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of four million four hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 4,481,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty-five (125) units of hundred Euro (EUR 100.-) each to four million four hundred ninety-four thousand Euro (EUR 4,494,000.-) by the issue and the creation of forty-four thousand eight hundred fifteen (44,815) units of hundred Euro (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for forty-four thousand eight hundred fifteen (44,815) units in the unit capital of the Company and pay in for the entirety of these units.

The forty-four thousand eight hundred fifteen (44,815) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V S.à r.l., previously named, here represented by Maître Max Welbes, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of four million four hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 4,481,500.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at four million four hundred ninety-four thousand Euro (EUR 4,494,000.-), represented by forty-four thousand nine hundred forty (44,940) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to fifty-two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, dûment représentée par Maître Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2007. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V EPSILON S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.444, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1650 du 31 août 2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt et un mille cinq cents Euros (EUR 4.481.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentant cent vingt-cinq (125) parts de cent Euros (EUR 100,-) chacune à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 4.494.000,-) par la création et l'émission de quarante-quatre mille huit cent quinze (44.815) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune et par conséquent décide de souscrire quarante-quatre mille huit cent quinze (44.815) parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les quarante-quatre mille huit cent quinze (44.815) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 LIBERO V S.à r.l., prénommée, ici représentée par Maître Max Welbes, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de quatre millions quatre cent quatre-vingt un mille cinq cents Euros (EUR 4.481.500,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (EUR 4.494.000,-) représentés par quarante-quatre mille neuf cent quarante (44.940) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante-deux euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Welbes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007, Relation: EAC/2007/1222. — Reçu 44.815 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056988/239/94.

(070057910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Ivanhoe Cambridge Pologne II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056326/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04120. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Monarch Beach Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.225.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 98.224,

represented by Ms. Ana Dias, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given on March 28, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, has been incorporated under the name GREEN SECOND HOLDING S.à r.l., pursuant a notarial deed, on December 30, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 171 on February, 11, 2004. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on August 30, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2086 on November, 8, 2006;

- that the capital of the corporation MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, fully paid;

- that MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- with the result that the liquidation of MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand one hundred euro (1.100,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 98.224,

représentée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été constituée sous la dénomination de GREEN SECOND HOLDING S.à r.l., suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 11 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 août 2006, publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2086 du 8 novembre 2006;

- que le capital social de la société MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. LAC/2007/3993. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007057028/220/94.

(070058213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Human Resources Management Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 68.294.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007056327/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.224.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALLEN VENTURES S.A., having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickmans Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) and registered with the British Virgin Islands Trade and Companies Register under the IBS No. 551729,

represented by Ms. Ana Dias, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given on March 27, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, has been incorporated under the name GREEN PRIME HOLDING S.à r.l., pursuant a notarial deed, on December 30, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 171 on February, 11, 2004. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on August 30, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2085 on November, 8, 2006;

- that the capital of the corporation MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty euro (50.- EUR) each, fully paid;

- that ALLEN VENTURES S.A., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ALLEN VENTURES S.A., being sole owner of the shares and liquidator of MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- with the result that the liquidation of MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at two thousand euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALLEN VENTURES S.A., ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickmans Cay, Road Town, Tortola et enregistrée au British Virgin Islands Trade and Companies Register sous le numéro IBS 551729,

représentée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été constituée sous la dénomination GREEN PRIME HOLDING S.à r.l., suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 11 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 août 2006, publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2085 du 8 novembre 2006;

- que le capital social de la société MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ALLEN VENTURES S.A., étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ALLEN VENTURES S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. LAC/2007/3994. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007057030/220/94.

(070058215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

SKMCom Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056351/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05167. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2007

* L'assemblée générale ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur
- Monsieur Mikael Sandberg, Administrateur
- Monsieur Philip Best, Administrateur
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Dominique Dubois, Administrateur

* de réélire PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Cristofer Gelli, ARGOS INVESTMENT MANAGERS S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15
- Monsieur Mikael Sandberg, ARGOS INVESTMENT MANAGERS S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15
- Monsieur Philip Best, ARGOS INVESTMENT MANAGERS S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15
- Monsieur Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Dominique Dubois, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / L. Palumbo

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007057178/1183/41.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Nopo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 127.271.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Van de Velde, administrateur général, né à Gent (Belgique), le 2 août 1951, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

2.- Madame Marleen Van Praet, administratrice générale, née à Gent (Belgique), le 25 septembre 1957, épouse de Monsieur Christian Van de Velde, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

3.- Madame Alexandra Van de Velde, avocate née à Gent (Belgique), le 26 décembre 1978, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

4.- Madame Christina Van de Velde, administratrice générale, née à Gent (Belgique), le 24 avril 1980, demeurant Stroomken 9, B-9750 Zingem.

Les personnes comparantes ci-avant nommées sub 1.- à sub 4.- sont toutes ici représentées par:

Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

en vertu de quatre (4) procurations lui données.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la commercialisation et le transport de bois, de voitures et de bateaux ainsi que toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à ces professions et de faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NOPO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Christian Van de Velde, prénommé, soixante-quinze	75
2.- Madame Marleen Van Praet, prénommée, soixante-quinze	75
3.- Madame Alexandra Van de Velde, prénommée, vingt-cinq	25
4.- Madame Christiana Van de Velde, prénommée, vingt-cinq	25
Total: deux cents	200

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux milles euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Van de Velde, administrateur général, né à Gent (Belgique), le 2 août 1951, demeurant Gaverses-teenweg 99, B-9860 Oosterzele.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des personnes comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Vernier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4124. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056717/239/135.

(070058145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007056357/7446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00682. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SKMCom One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.598.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056352/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05168. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SKMCom Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056353/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05172. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

SKMCom Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 105.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056354/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05174. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARLABAN HOLDING S.A.

LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007056375/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07493. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.
